



Ville de
Saint-Laurent du Maroni
1949 - 2019

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée Sophie Charles, Maire de la commune de Saint Laurent du Maroni, certifie avoir procédé à l’affichage de l’avis d’enquête publique concernant la demande d’autorisation environnementale unique au titre de la loi sur l’eau et à la dérogation à l’interdiction de destruction des espèces protégées concernant le projet « Hyper U » sur la commune de Saint Laurent du Maroni.

J’atteste que cet affichage a été réalisé en Mairie du 03 novembre au 04 décembre 2019 inclus.

Fait à St Laurent du Maroni, le 04 décembre 2019



Le Maire

*par délégation
le 3^e Adjoint*